

10 / 11 ET 12 MAI 2024

Festi'Zuk



- **PILOTE**

Nom + Prénom : +

Adresse postale : N° Code postal : Ville :

Adresse mail :@.....

Téléphone portable :

Numéro de permis de conduire :

Numéro assurance / passeport Ufolep / FFSA du véhicule :

Personne à prévenir en cas d'urgence Nom / Prénom + N° de Téléphone :

- **COPILOTE +16 ANS OBLIGATOIRE :**

Nom et Prénom : et

Numéro de portable :

Numéro de permis de conduire :

Personne à prévenir en cas d'urgence Nom / Prénom + N° de Téléphone :

Je soussigné (PIOLTE + COPILOTE) certifie l'exactitude que les informations ci-dessus, certifie avoir lu et accepté le règlement du Festi'zuk (ci-joint). Je m'engage par conséquent à ne pas faire porter la responsabilité aux organisateurs, ni aux prestataires en cas d'incident.

Inscriptions limitées à 45 véhicules

10 / 11 ET 12 MAI 2024

Pour profiter de cet évènement qui comprend votre repas du samedi soir, nous vous demandons un règlement par chèque de :

- 55€ pour le pilote : **x1= 55€**
- 30€ pour le copilote : **x1= 30€**
- 20€ accompagnateur + 16 ans : **x.....=.....€**

Total inscription =€

Ou un règlement par virement bancaire, avec le motif « inscription » :



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Loire Drôme Ardèche

Titulaire du compte / Account holder
4R'AIDES
**CHEZ MONSIEUR ROCHETTE 26 RUE DU PORT
HAUT**
42170 ST JUST ST RAMBERT

IBAN		BIC		
FR76 1426 5006 0008 0016 3962 912		CEPAFRPP426		

Code Banque	Code guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation / Paying Bank
14265	00600	08001639629	12	PLACE DE LA REPUBLIQUE 42170 ST JUST ST RAMBERT

Relevé d'Identité Bancaire / Bank details statement

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. / This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.

DOCUMENTS A RETOURNER AVANT LE 22 AVRIL 2024, MERCI ☺.

10 / 11 ET 12 MAI 2024



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE 4x4

ADHESION & ASSURANCE «MANIFESTATION»

VOUS PARTICIPEZ À UNE MANIFESTATION ORGANISÉE PAR UN CLUB, UNE ASSOCIATION AYANT ADHÉRÉ À LA FF4x4 ET VOUS N'ÊTES PAS PERSONNELLEMENT ADHÉRENT À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE 4x4.

AFIN DE COUVRIR TOUT RISQUES EN RESPONSABILITÉ CIVILE POUVANT SURVENIR DURANT CETTE MANIFESTATION, TANT POUR MA PERSONNE, MES PASSAGERS, LE CLUB OU L'ASSOCIATION QUI ME REÇOIT, JE SOUSCRIS À L'ASSURANCE «MANIFESTATION» ET RÈGLE LA SOMME DE :

☐ 10 € (DURÉE DE LA MANIFESTATION)

OU, JE PROFITE DE L'ÉVÉNEMENT POUR SOUSCRIRE UNE ADHÉSION ANNUELLE, ME PERMETTANT DE BÉNÉFICIER DE TOUTS LES SERVICES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE 4x4 (FORMATIONS, RASSEMBLEMENTS, PROTECTION JURIDIQUE...) AU PRIX EXCEPTIONNEL DE :

☐ 35 € POUR L'ANNÉE

LE SOUSCRIPTEUR :

NOM : PRENOM : DATE NAISSANCE :

ADRESSE : CP : VILLE :

VÉHICULE : MARQUE : MODÈLE : IMMATRICULATION :

TÉLÉPHONE : G S M :

ADRESSE MAIL :

DÉSIGNATION DE L'ÉVÉNEMENT :

DATE DE L'ÉVÉNEMENT : DU :/...../..... AU :/...../.....

ORGANISATEUR DE L'ÉVÉNEMENT :

FAIT À, LE À H * MENTIONS OBLIGATOIRES

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR

UN SCAN OU UNE PHOTO DE CETTE INSCRIPTION DOIT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT ENVOYÉ AVANT LE DÉBUT DE L'ÉVÉNEMENT À L'ADRESSE MAIL SUIVANTE :

comptabilite@ff4x4.fr N° DE CONTRAT : 113969582

BULLETIN À RETOURNER À : FÉDÉRATION FRANÇAISE DE 4x4 – 7 Bd LOCHES ET MATRAS 86200 LOUDUN
ou sur comptabilite@ff4x4.fr

REGLEMENT: PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE LA FF4x4 (N°.....), PAR CARTE BANCAIRE SUR <https://www.apayer.fr/FF4X4>,
PAR VIREMENT BANCAIRE : IBAN : FR76 3002 7160 1300 0204 2250 146 BIC : CMCIFRPP, OU PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE.

10 / 11 ET 12 MAI 2024

REGLEMENT FESTI'ZUK

ARTICLE 1 : ACCES AU TERRAIN

Il s'agit d'une animation organisée à titre privée.

Seuls sont autorisés à pénétrer sur le terrain de loisirs motorisés :

- Les organisateurs du FESTI'ZUK ;
- Les personnes inscrites à l'évènement du FESTI'ZUK.

L'organisation FESTI'ZUK se réserve le droit de refuser toute inscription pour non-conformité du véhicule ou pour comportement inapproprié du conducteur ou des accompagnateurs.

L'accès à d'autres personnes ou véhicules est soumis à autorisation exclusive des organisateurs du FESTI'ZUK.

ARTICLE 2 : PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES

Dans le but de promouvoir une bonne image de notre activité favorite, et sous peine de se voir expulsé du site par les autorités, il est indispensable que chacun apporte sa contribution :

- Chaque participant ou accompagnateur devra laisser le site en l'état de propreté initial et assurer l'enlèvement de ses propres déchets ;
- Pas de vidange sauvage sur le terrain. Toute intervention technique devra s'effectuer obligatoirement dans la zone technique matérialisée. L'intervenant devra disposer une bâche étanche d'une surface minimum à la surface du véhicule ;
- Pas de feu ;
- Pas de lavage de véhicule ;
- Interdiction de couper un arbre.

D'une façon générale il est impératif de respecter l'environnement, les espaces naturels et protégés, la faune et la flore. Tout manquement à ces règles conduira à l'exclusion de la/des personne(s) concerné(s) sans donner droit à un dédommagement.

ARTICLE 3 : DEPLACEMENT DES VEHICULES SUR SITE

Afin de s'assurer de la sécurité des personnes et du respect de l'environnement, quelques règles sont rappelées :

- Déplacement des véhicules à vitesse réduite ;
- Respect scrupuleux des limites du terrain, et des zones définies pour les épreuves. Les délimitations sont signalées par des rubalises.

ARTICLE 4 : ASSURANCE DES PARTICIPANTS ET CONFORMITE DES VEHICULES

- Chaque participant doit être en possession du permis de conduire et disposer d'une assurance de responsabilité civile ;
- Chaque participant accepte à ses risques et périls la participation à cette manifestation en appréciant librement, en fonction de ses propres capacités, le maintien de son engagement ;
- Chaque participant est responsable des dommages matériels ou corporels qu'il cause à un tiers.
- Compte tenu de ce qui précède, aucun recours n'est possible contre l'organisation, l'un de ses membres, ou le propriétaire du terrain ;
- Les véhicules des participants devront être en conformité avec carte grise et assurance ;
- L'organisation se réserve le droit à l'appréciation de la classification des véhicules.

10 / 11 ET 12 MAI 2024

ARTICLE 5 : EQUIPEMENTS DE SECURITE

5.1 pour les personnes

- Casque obligatoire pour pilote et copilote (casque de skate ou rollers interdit) ;
- Ceinture ou harnais bouclé dès que le véhicule est en marche ;
- Gants et chaussures adaptées au terrain en dénivelé recommandés.

5.2 pour les véhicules

- Équipement embarqué : au moins une sangle par véhicule (recommandé deux) ;
- Équipement fixe :
 - ♣ Arceau intérieur ou extérieur complet fixé au châssis ou cage de protection ;
 - ♣ Ceinture ou harnais règlementairement fixé. D'autre part, la charge du véhicule (roue de secours, caisse à outils, ...) devra préférentiellement être séparée de l'habitacle du pilote et copilote. Si cela n'est pas possible, le pilote devra s'assurer que ces éléments sont parfaitement fixés.

ARTICLE 6 : REGLES DE SECURITE AU DEROULE DES EPREUVES

- Avant lancement de l'épreuve par le commissaire de zone, les participants devront reconnaître le parcours à pied ;
- Après inspection, quand le pilote ou le copilote retourne à son véhicule, il devra s'attacher de nouveau avec la ceinture ou le harnais ;
- Tout chemin fermé par des rubalises est strictement interdit à la circulation ;
- Tous les participants se doivent mutuellement assistance ;
- En cas d'incident ou accident seuls les commissaires sont habilités à suspendre ou arrêter l'épreuve. De même la modification du tracé relève de leurs prérogatives, en accord avec les organisateurs du Festi'Zuk ;
- L'excès de consommation d'alcool ou autres substances pourra conduire à l'exclusion de la/des personne(s) concerné(s) sans donner droit à un dédommagement.

Pour valider votre inscription vous devez :

1 - adresser par courrier :

La fiche d'inscription complétée et signée ; Le règlement par chèque daté et signé à l'ordre de **4r'aides** ;
À **Mr ROCHETTE Arnaud – 265 route de Cuzieu – 42340 RIVAS**

2- Souscrire une assurance à la Fédération française de 4X4 en complétant La fiche ADHÉSION & ASSURANCES MANIFESTATION (ci-jointe)

- En ayant coché la première case pour la durée de la manifestation ;
- En ayant indiqué à « Organisateur de l'évènement » : « Association 4r'aides »
- En complétant des autres éléments selon indications. ATTENTION : cette dernière fiche est à adresser impérativement à la Fédération Française de 4X4 afin que votre inscription soit validée. Date et signature (Mention lu et approuvé)

10 / 11 ET 12 MAI 2024

Sondage repas

Bonjour à toutes et tous, afin de répondre au mieux à vos attentes nous vous soumettons ce petit sondage qui n'engage en rien mais nous permettra d'adapter la présence d'un food-truck tel ou tel jour et pour gérer au mieux les quantités.

Nous vous demandons de remplir ce petit questionnaire le plus sérieusement que possible afin qu'il puisse lui aussi s'adapter à notre demande.

Je prendrai mon repas au food-truck le vendredi soir OUI NON

Si Oui nombre de repas

Je prendrai mon repas au food-truck le samedi midi OUI NON

Si Oui nombre de repas

Je prendrai mon repas au food-truck le dimanche midi OUI NON

Si Oui nombre de repas